

# Télé-Alarme

Soucieux de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, le Conseil Général du Nord encourage l'installation de la télé-alarme. La Télé-Alarme protège et rassure les personnes âgées et handicapées ainsi que leur famille. Une chute, un malaise... une urgence ; une simple pression sur le pendentif vous met en liaison téléphonique avec le service, de jour comme de nuit, et ceci toute l'année.

En cas de problème, quelle que soit l'heure, il vous suffit de presser le bouton de votre pendentif, pour entrer en communication avec une voix familière. Cette voix, c'est celle de votre interlocuteur dTélé-Alarme. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour vous venir en aide, vous parler un instant, vous accompagner dans votre quotidien... Si vous pouvez répondre, vous lui préciserez vous-même votre problème, vos besoins. Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre avec l'opérateur, il se mettra alors directement en rapport avec les personnes ou les organismes qui figurent dans votre dossier et qui sont à contacter en cas de besoin (voisin, famille, médecin traitant, services d'urgence,...). Dans tous les cas, il ne considérera sa mission terminée qu'une fois votre problème résolu.

Pour bénéficier de ce service, n'hésitez pas à contacter le pôle Prévention Sociale de la mairie qui vous accompagnera dans les démarches de souscription.